

A Monsieur Pierre Regnault de la Mothe,
Préfet des Pyrénées-Orientales

Perpignan le 20 février 2026

Monsieur le Préfet,

La tempête Nils a frappé notre département voici une semaine entraînant de fortes perturbations de l'activité mais également de nombreux dégâts affectant tant le domaine public que celui des particuliers et par endroits des activités économiques à caractère industriels commercial ou agricoles.

L'importance de ces sinistres est telle qu'il affecte déjà les collectivités territoriales amenées à devoir intervenir en divers domaines pour réparer, secourir, et bien évidemment impacter de façon non prévisible leurs budgets.

L'urgence et la sécurité des populations priment sur tout autre considération et à conduit les élus locaux à faire face.

Toutefois je tenais à attirer votre attention sur deux conséquences auxquelles sont confrontés les élus et leurs collectivités.

Premièrement les dégâts occasionnés aux réseaux publics sont importants mais pour certains d'entre eux sont parfois vitaux tels l'énergie ou les moyens de télécommunications.

Or nombre de collègues en responsabilité notamment dans de petites communes de zones rurales ou de montagne m'indiquent que le rétablissement des réseaux a connu des délais importants, et dans certains cas n'est pas encore réalisé.

Ils m'ont également informé de dysfonctionnements qui auraient pu avoir des conséquences graves comme des numéros d'urgence erronés ou qui n'étaient pas accessibles pendant la situation de crise la plus aigüe.

Nous constatons que le recul du maillage territorial par les services publics tels ceux de l'énergie ou des télécommunications entraînent des conditions d'interventions plus longs ou de qualité discutables.

Les logiques de marché libérales qui s'appliquent et la sous-traitance qu'elles génèrent altèrent la qualité du service public.